

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 MARS 2025

Délibération n°2025.03.035

**Effervescentre / accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)
3-17 ans : subvention 2025**

LE VINGT SEPT MARS DEUX MILLE VINGT CINQ à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis salle Joséphine Baker, 1 place de l'Hôtel de ville à Gond-Pontouvre suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 mars 2025

Secrétaire de Séance: Francis LAURENT

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **58**

Nombre de pouvoirs: **13**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Michel GERMANEAU, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel BUISSON à Nathalie DULAIS, Jean-François DAURE à Jacky BONNET, Denis DUROCHER à Thierry ROUGIER, Maud FOURRIER à Zahra SEMANE, Hélène GINGAST à Monique CHIRON, Fabienne GODICHAUD à Thierry MOTEAU, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Catherine REVEL à Gérard DESAPHY, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Vincent YOU à Xavier BONNEFONT, Zalissa ZOUNGRANA à Pascal MONIER,

Excusé(s):

Véronique ARLOT, Catherine BREARD, Sandrine JOUINEAU, Jean-Philippe POUSSET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2025

**DÉLIBÉRATION
N°2025.03.035**

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

EFFERVESCENTRE / ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) 3-17 ANS : SUBVENTION 2025

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : ACCÈS DES FAMILLES AUX SCES DE PROXIMITÉ

Enjeux : [10202 -1) SERVICE ENFANCE JEUNESSE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 4 : Politiques Enfance Jeunesse
- ODD 10 : Politiques d'égalité et de cohésion sociale

Vu la convention d'objectifs 2023-2025, entre GrandAngoulême et le centre social Effervescentre, validée par la délibération n°2022.12.271 du 8 décembre 2022 par laquelle GrandAngoulême soutient financièrement les projets portés par l'association concernant l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de mineurs âgés de 3 à 17 ans, les mercredis et les vacances scolaires et la mise en œuvre du dispositif « Eté Actif » sur son territoire (*communes de Claix, Mouthiers-sur-Boëme, Plassac-Rouffiac, Voulgézac, Rouillet-Saint-Estèphe, Sireuil, Trois-Palis et Voeuil-et-Giget*).

Le montant de la subvention annuelle proposé par la convention était de 368 000 € ;

Vu l'avenant n°1 à cette convention, validé par délibération n°2023.11.199 du 9 novembre 2023, qui propose de réduire le montant de la subvention annuelle à 326 000 €, au vu du changement des modalités de financement par la caisse d'allocation familiale (CAF) lié à la mise en place du Bonus Territoire, qui transfère des recettes de la CAF de GrandAngoulême vers Effervescentre,

Considérant la demande de subvention d'Effervescentre à GrandAngoulême pour l'année 2025, pour la mise en œuvre des actions et projets relatifs à l'ALSH et à la mise en œuvre de l'Eté Actif, d'un montant de **340 000 €** ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

L'association justifie cette demande d'augmentation par la valorisation du dispositif de l'Été Actif, non inclus jusqu'à présent dans la subvention GrandAngoulême, par l'augmentation des coûts de revalorisation des ressources humaines et l'optimisation des places d'accueil, ouverture en août notamment, afin de mieux répondre aux besoins de familles du territoire.

Pour mémoire, Effervescentre organise l'accueil en ALSH en multi sites Roulet – Sireuil - Mouthiers, en assurant le transport entre les lieux d'accueils des enfants (les écoles sur 6 communes) et les 3 sites. Il est ouvert tous les mercredis de l'année scolaire et sur chaque période de vacances scolaires, avec des jours de fermeture en fin d'année et au mois d'août. Des accueils spécifiques pour les jeunes (11-17 ans) sont également organisés, le mercredi et le vendredi soir. Les plannings d'activités sont élaborés par tranches d'âges et des séjours en camp sont également proposés.

Les objectifs d'Effervescentre pour 2025 sont :

- Maintenir les accueils de loisirs sur 3 sites d'accueil (Mouthiers sur Boëme, Roulet-Saint-Estèphe, Sireuil) ;
- Envisager des accueils en multisites lors des petites vacances scolaires (déjà mis en place sur la période estivale seulement) afin de privilégier l'accueil de qualité et de répondre aux demandes des familles du territoire ;
- Poursuivre l'organisation de commissions enfance-jeunesse avec l'ensemble des acteurs concernés pour l'organisation
- Établir une feuille de route correspondant aux attentes et demandes des jeunes, à partir d'un nouveau diagnostic de territoire ;
- Maintenir les accueils périscolaires et extrascolaires, les permanences dans les collèges, les passerelles avec les CM2 ;
- Encourager l'émergence de nouveaux projets portés par les jeunes ;
- Accompagner les jeunes dans leur entrée dans la vie d'adulte ;
- Maintenir le dispositif DARE (conventionnement avec des jeunes en exclusion scolaire) avec le collège de La Couronne ;
- Mettre en place et assurer le CLAS sur les écoles du territoire ;
- Coordonner l'été actif sur le territoire.

27 agents, dont l'équipe de direction, sont dédiés par le centre social Effervescentre à la mise en œuvre des accueils. Plus de 1 200 enfants de 3 à 17 ans du territoire sont accueillis sur les temps extrascolaires.

Il est rappelé que tout élu qui pourrait être intéressé par ce versement, y compris à titre personnel ou familial, ne peut pas prendre part au débat et au vote. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils n'ont pas été cités.

Je vous propose :

D'ATTRIBUER au centre social Effervescentre une subvention de 340 000 €, pour le financement des actions indiquées dans la convention d'objectifs 2023-2025 entre Effervescentre et GrandAngoulême pour l'accueil en accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) de mineurs de 3 à 17 ans, les mercredis et les vacances scolaires ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

D'APPROUVER la convention financière correspondante entre Effervescentre et GrandAngoulême pour l'année 2025, qui permettra le versement de la subvention, en précisant les modalités ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document relatif à cette action ;

D'IMPUTER la dépense au budget principal - chapitre 65.

| | |
|---|--|
| Pour : 71 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0 | APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE |
|---|--|

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025

CONVENTION FINANCIERE AU TITRE DE L'ANNEE 2025

Entre

La Communauté d'agglomération de GrandAngoulême, dont le siège est situé 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME Cedex

Ci-après dénommée « GrandAngoulême » et représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT, autorisé par délibération n°2025.0. du conseil communautaire du 2025.

Et

L'association Effervescentre, centre socio-culturel et sportif, dont le siège est situé 3, route du sergent Sourbé, 16440 ROULLET SAINT ESTEPHE

Ci-après dénommée « Effervescentre » et représenté par son Président, Madame Valérie BOUTET.

Vu la convention d'objectifs cadre 2023-2025, signée en 2023 entre Effervescentre et Angoulême et engageant GrandAngoulême à contribuer financièrement aux missions confiées à Effervescentre dans le domaine de l'enfance jeunesse, en versant une subvention annuelle;

Objet de la convention

L'association Effervescentre a conçu et initié un projet relatif à :

- des actions Enfance (accueil en ACM multi sites les mercredis et vacances scolaires, hors samedis et dimanches)
- des actions Jeunesse (accueil en ACM multi sites les mercredis, vendredis soirs et vacances scolaires)
- animation du dispositif « Été actif »

Ce projet est proposé sur les communes de Claix, Mouthiers-sur-Boëme, Plassac-Rouffiac, Roullet Saint Estèphe, Sireuil, Trois-Palis et Voulgézac pour la période 2023-2025.

GrandAngoulême a décidé d'attribuer une subvention à Effervescentre pour la réalisation de ces actions.

La présente convention a pour but de préciser le montant et les modalités de versement de son soutien financier pour l'année 2025.

Montant de la subvention et modalités de versement

Le montant forfaitaire versé par GrandAngoulême à Effervescentre pour l'année 2025 pour la mise en œuvre du projet suscité est fixée à 340 000€.

Les modalités de versements sont les suivantes :

- Un premier versement de 50% du montant prévisionnel annuel de la contribution, soit 170 000€, après signature de la présente convention et vote du budget
- Le solde de 170 000€ au vu des justificatifs fournis conformément aux dispositions de l'article 5 de la convention pluriannuelle 2023/2025

GrandAngoulême se libérera de ses sommes par mandat administratif sur le compte bancaire suivant [REDACTED]

Engagement de l'association

Effervescentre s'engage à :

- Mettre en œuvre tous les moyens (techniques, humains, organisationnels,...) nécessaires à la réalisation du

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20250327-2025_03_35-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/04/2025
projet suscité
Publication : 03/04/2025

- Fournir tous documents et bilan financier faisant apparaître les résultats du projet mené au plus tard 6 mois après la fin de leur réalisation
- Valoriser le soutien de GrandAngoulême sur tous les documents informatifs et supports promotionnels édités, présentant son activité ou diffusés à l'occasion d'une manifestation organisée par elle, notamment en apposant de façon lisible le logo de l'institution

Tout document (rapport d'activités, comptes annuels, etc..) transmis à GrandAngoulême devra être revêtu du paraphe du représentant légal de l'association.

Durée de la convention

Cette convention est conclue pour l'année 2025.

Motifs de reversement ou clause de non-exécution

La présente convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties en cas de non-respect de leurs engagements réciproques.

Fait à Angoulême, le

Pour GrandAngoulême
Par délégation, pour le Président,
La conseillère déléguée,
Membre du Bureau

Pour Effervescentre
La Présidente,

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Valérie BOUTET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20250327-2025_03_35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/04/2025

Publication : 03/04/2025